

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 31 mars 1993

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

L'EXPLORATION MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, l'industrie de l'exploration minière au Canada peut jouer un rôle important dans la relance économique, principalement dans les régions ressources du Canada. Je demande au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et au ministre des Finances à Ottawa de prendre au sérieux les revendications faites par l'Association des prospecteurs du Québec au mois de décembre 1992.

* * *

[Traduction]

LA JOURNÉE DES LANGUES AUTOCHTONES

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée des langues autochtones, qui nous donne l'occasion de célébrer avec fierté la survie et la richesse des 53 langues autochtones qui sont parlées au Canada.

Je suis fier de pouvoir dire que les Territoires du Nord-Ouest reconnaissent officiellement les six langues autochtones suivantes: tchippewayan, crie, dogrib, gwich'in, inuktitut et esclave. En effet, dans les Territoires du Nord-Ouest, ces six langues ont le même rang et confèrent les mêmes droits et privilèges que l'anglais et le français, y compris leur utilisation aux fins des communications et services gouvernementaux.

Les statistiques indiquent que 50 des 53 langues autochtones sont en déclin, elles sont menacées de disparaître. En cette Année des peuples autochtones, le gouvernement devrait fournir le financement nécessaire pour

promouvoir les langues autochtones dans les collectivités où elles sont le plus menacées.

[Note de l'éditeur: La députée parle en esclave.]

[Traduction de l'esclave]

La langue dénée est un don du Créateur et nous devons déployer des efforts pour la préserver.

[Traduction]

* * *

LES DÉPENSES PUBLIQUES

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, grâce à un certain nombre de mesures législatives que les partis d'opposition ont essayé chaque fois de faire échouer, le gouvernement a restreint les dépenses publiques dans cinq domaines importants.

Il a réduit le taux de croissance des transferts aux provinces grâce aux projets de loi C-32 et C-60; il a rationalisé les opérations du gouvernement avec les projets de loi C-20, C-21, C-56, C-63, C-69 et C-93; il a privatisé des sociétés d'État, grâce aux projets de loi C-8, C-13 et C-38; il a restreint les salaires des fonctionnaires et autres représentants de l'État, par exemple, grâce aux projets de loi C-26, C-55, C-76 et C-113 et il a limité les subventions et les contributions versées à des organisations.

Grâce à nos efforts incessants depuis 1987, les activités courantes du gouvernement ne sont plus déficitaires.

* * *

L'INVALIDITÉ

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, en se basant sur les chiffres les plus récents, l'Institut Roehner estime que les problèmes d'invalidité coûtent au Canada et aux Canadiens quelque 19,5 milliards de dollars par an. Cela représente beaucoup d'argent et la facture augmente chaque année.

• (1405)

Cette raison devrait suffire en soi pour que tous les niveaux de gouvernement, ainsi que le secteur privé et les syndicats, trouvent des façons de collaborer afin de régler cette question qui représente des coûts importants et qui a de grosses répercussions sur notre société.